



Ref : CA2022/37

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ÉLECTION DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT(E) DÉLÉGUÉ (E) « SCIENCE AVEC ET POUR LA SOCIÉTÉ » DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

⇒ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 23 septembre 2022 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III), notamment son article 5.2,

Vu la délibération CA2020/22 du 20 mai 2020 relative à l'élection du président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Considérant la cessation anticipée du mandat de Monsieur Valéry Laurand aux fonctions de vice-président délégué « Science avec et pour la société »,

Considérant la candidature de Madame Caroline Le Mao, enseignante-chercheuse, proposée par Monsieur le président de l'Université Bordeaux Montaigne pour occuper les fonctions de vice-président délégué « Science avec et pour la société »,

Etant préalablement exposé :

- qu'en application de l'article 5-2 des statuts en vigueur de l'université : « Le président peut proposer la désignation de vice-présidents délégués, dans la limite de 10, choisis parmi les personnels et les étudiants de l'université, pour exercer des missions permanentes ou temporaires. Les vice-présidents délégués sont élus par le conseil d'administration à la majorité absolue des votants aux deux premiers tours et à la majorité relative au tour suivant. Les vice-présidents délégués sont élus pour la durée du mandat du président qui les a proposés ou jusqu'au retrait de leur nomination par le président. (...) ».

➤ Entendu l'exposé de Madame Caroline Le Mao,

➤ Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin faisant apparaître les résultats suivants :

⇒ Etant constaté en séance:

- le nombre de votants étant de 32, la majorité absolue requise aux 2ers tours de scrutin étant de 17 voix,

⇒ DÉCIDE:

Article 1 - Résultat du vote :

1 ^{er} tour de scrutin (à la majorité absolue des votants)	
Nombre de membres présents	23
Nombre de membres représentés	9
Nombre de votants	32
Nombre d'abstentions	0
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	3
Nombre de suffrages valablement exprimés	29
Nombre de suffrages obtenus pour Caroline Le Mao	29

→ Madame Caroline Le Mao est élu(e) vice-président(e) délégué(e) « Science avec et pour la société », de l'Université Bordeaux Montaigne. Son mandat prend fin au plus tard avec celui du président de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 2 - Exécution de la présente délibération

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.


Article 3 - Publication de la présente délibération

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Fait à Pessac, le 23 septembre 2022.

Le Président,



Lionel LARRÉ.



12 OCT. 2022

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

7 OCT. 2022